

**GROUPE GUILLIN ANNONCE LE TRANSFERT DE SON CONTRAT DE LIQUIDITE
AUPRES DE PORTZAMPARC (GROUPE BNP PARIBAS)**

Groupe GUILLIN, leader européen en solutions d'emballages alimentaires et matériels associé, annonce avoir confié à Portzamparc (Groupe BNP Paribas), à compter du 27 mars 2026, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires.

Ce contrat a été établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en particulier de la Décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021. Il est conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI).

Ce contrat a pour objet l'animation par Portzamparc (Groupe BNP Paribas) de l'action Groupe GUILLIN sur le marché Euronext Growth à Paris.

Le 26 mars 2026 au soir, date de résiliation du précédent contrat de liquidité, conclu avec la société Gilbert Dupont le 27 juin 2011, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 10712 actions Groupe GUILLIN
- 116 761,27 euros

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel au 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 10 128 actions Groupe GUILLIN
- 128 526,52 euros

Il est rappelé que lors de la mise en place du contrat initial le 27 juin 2011, les moyens suivants figuraient au compte du contrat de liquidité :

- 5 616 actions Groupe GUILLIN
- 133 607,36 euros

Les moyens affectés à la mise en œuvre du nouveau contrat sont de :

- 10712 actions Groupe GUILLIN
- 116 761,27 euros

Ce nouveau contrat pourra être suspendu :

- Dans les cas prévus à l'article 5 du chapitre II de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 ;
- Si Groupe GUILLIN ne dispose plus d'autorisation de rachat de ses propres actions ou si le cours du titre ne se situe plus dans les fourchettes d'intervention ;
- Ou, à la demande de Groupe GUILLIN, sous sa responsabilité.

Par ailleurs, le contrat pourra être résilié par Groupe GUILLIN à tout moment et sans préavis, ou par Portzamparc (Groupe BNP Paribas) avec un préavis d'un mois.